



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

APL

Question écrite n° 49754

## Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre délégué au logement sur l'inquiétude des représentants d'accédants à la propriété et de locataires concernant la modification des bases de ressources de l'APL. Selon la CSCV, ces mesures se traduiraient, après trois années de « gel » de l'APL, par 2,7 millions de francs de moins versés aux familles. Elle craint donc que ces mesures ne mettent en difficulté les accédants à la propriété et les locataires, encore plus nombreux à saisir les commissions de surendettement et les fonds de solidarité pour le logement (FSL), sans compter le projet de fusion de l'APL 1 et l'APL 2 pour les locataires des logements sociaux, en diminuant de 200 millions de francs les versements aux familles. Il remercie M. le ministre de bien vouloir indiquer quelles mesures sont prévues afin de répondre à ces inquiétudes, sachant que, par ailleurs, la simplification des procédures pour les bénéficiaires de l'APL, afin de rendre le calcul de cette aide plus simple et plus compréhensible, reçoit un accueil favorable.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gaillard Claude](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49754

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1488